

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DU

2 - 02 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – C 108

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

– Interpellation de M. **Francis Van den Eynde** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur l'emploi de la langue kurde (n° 743)

Orateurs : **Francis Van den Eynde** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 5

– Question de M. **Ferdy Willems** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur les sanctions à l'égard de la Serbie (n° 751)

Orateurs : **Ferdy Willems** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 6

– Question de M. **Ferdy Willems** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur les camps de concentration en Tchétchénie (n° 756)

Orateurs : **Ferdy Willems** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 6

– Question de Mme **Simonne Creyf** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur les archives belges à Moscou (n° 855)

Orateurs : **Simonne Creyf** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 6

– Question de M. **Daniel Bacquelaine** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur le coup d'État en Côte d'Ivoire (n° 900)

Orateurs : **Daniel Bacquelaine** et **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères 7

– Interpellation de M. **Francis Van den Eynde** et question de Mme **Claudine Drion** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la politique africaine du vice-premier ministre Michel (n°s 226 et 918)

Orateurs : **Francis Van den Eynde**, **Claudine Drion**, **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, **Stef Goris** et **Eric Derycke** 7

– Question de M. **Francis Van den Eynde** au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur la participation gouvernementale du FPÖ en Autriche (n° 942)

Orateurs : **Francis Van den Eynde**, **Louis Michel**, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, **Mark Eyskens**, **Patrick Moriau**, **Georges Clerfayt**, **Leen Laenens**, **Fientje Moerman**, **Jacques Lefevre**, **Erik Derycke**, **Claudine Drion** et **Ferdy Willems** 10

FAIT PERSONNEL 12

COMMISSION
DES RELATIONS
EXTÉRIEURES

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 2 FEVRIER 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Geert VERSNICK

La séance est ouverte à 14 h 35.

QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

EMPLOI DE LA LANGUE KURDE

Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "les déclarations du ministre turc des Affaires étrangères relatives à l'emploi de la langue kurde" (n° 743)

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Le gouvernement soutient la candidature de la Turquie à l'adhésion à l'Union européenne parce que la situation des droits de l'homme se serait améliorée dans ce pays. Mais il ne faut pas se fier aux apparences. Le ministre turc des Affaires étrangères avait fait une concession, à savoir la levée de l'interdiction des émissions kurdes privées, mais cette concession lui a valu une sévère réprobation. Les citoyens turcs et le Conseil supérieur de la sûreté de l'État estiment qu'il a violé la Constitution. Il pourrait être poursuivi du chef de sympathies pour la cause kurde. La Haute Cour de justice a classé sans suite le dossier à sa charge pour ménager la susceptibilité de l'UE. Toutefois, en prenant position comme l'a fait le ministre, on s'expose toujours au danger. À partir du moment où un

ministre risque déjà de graves ennuis quand il fait une concession aux Kurdes, on peut vraiment se demander si le gouvernement belge doit continuer à soutenir la demande d'adhésion de la Turquie.

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Le statut de candidat à l'adhésion à l'UE qui a été attribué à la Turquie lors du Sommet d'Helsinki motive ce pays à respecter les droits de l'homme et à garantir les droits des minorités.

Le ministre a tenu ces propos pour voir quelle réaction ils susciteraient parmi la population turque. Une seul citoyen a introduit une plainte, laquelle a été classée.

Le parti MPH a été isolé dans sa prise de position extrême par rapport aux paroles du ministre. La Turquie étant désormais candidat à l'UE, une série de sujets qui étaient tabous par le passé peuvent à présent être discutés.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Le ministre répond invariablement que la Turquie se démocratise, ce

dont je doute. En classant ce dossier sans suite, le parquet, qui en Turquie est l'État, a posé un acte politique.

Le **président** : L'incident est clos.

SANCTIONS CONTRE LA SERBIE

Question de M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la possibilité de durcir les sanctions à l'égard de la Serbie en raison de la situation des prisonniers kosovars dans les prisons serbes" (n° 751)

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Pratiquement 7.000 Albanais ethniques ont été déportés du Kosovo. Il s'agit d'une violation flagrante du droit international.

Sept mois après la fin des hostilités, il n'est pratiquement plus question de ces "prisonniers". Ils font l'objet de sentences totalement absurdes. Il s'agit de pratiques dignes de l'époque stalinienne ou encore de la mafia. Il existerait même un marché où il est possible d'obtenir la libération de prisonniers contre paiement d'une rançon.

Notre gouvernement doit prendre ses responsabilités. Il doit s'informer sur le sort des prisonniers et réclamer leur libération. Quelles initiatives le gouvernement a-t-il l'intention de prendre ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La Belgique est très attentive à la situation sur le plan des droits de l'homme en Serbie et au Kosovo. Nous nous intéressons de près au sort réservé aux prisonniers kosovars en Serbie.

L'Union européenne a pris une série de sanctions vis-à-vis de la Serbie afin d'amener ce pays à respecter les droits de l'homme. Les sanctions visent surtout les dirigeants et non la population. Il s'agit notamment de sanctions économiques. La Belgique veillera à ce que les sanctions soient strictement appliquées.

Le **président** : L'incident est clos.

CAMPS DE CONCENTRATION EN TCHÉTCHÉNIE

Question de M. Ferdy Willems au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'existence de camps de concentration en Tchétchénie" (n° 756)

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Les autorités militaires en Tchétchénie ne dissimulent pas la manière dont elles traitent les hommes âgés entre 12 et 65 ans. Ces mau-

vais traitements sont comparables à des camps de concentration. Que compte faire le gouvernement ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Lors du Sommet d'Helsinki le 10 décembre 1999, les chefs d'État et de gouvernement ont fait une déclaration sur le conflit en Tchétchénie. Ils sont convenus de trois choses : le réexamen de l'exécution de la stratégie commune, la suspension d'une partie des dispositions de l'accord de partenariat et de coopération et l'application stricte des dispositions commerciales, et une réorientation des transferts des fonds TACIS ("Technical Assistance for Commonwealth Independent States") pour la Russie. L'exécution de ces décisions est actuellement en préparation et le Conseil des Affaires générales de l'Union européenne de février devra se prononcer sur ce dossier.

À ce jour, on a pu obtenir que le dialogue politique avec la Russie soit poursuivi au cours des prochains mois, en particulier en ce qui concerne le conflit en Tchétchénie. Les États membres de l'Union européenne, et la Belgique en particulier, insisteront, pour autant que cela soit nécessaire, auprès des autorités russes pour qu'elles donnent la priorité à une solution politique. Seules des négociations avec les représentants élus tchétchènes, sans conditions préalables, pourront à terme aboutir à une solution. La Belgique et les autres États membres de l'Union européenne lancent un appel urgent à la Russie pour qu'elle respecte le droit humanitaire international. La Belgique sera très attentive aux futurs développements de ce dossier.

M. **Ferdy Willems** (VU-ID) : Je me réjouis des mesures annoncées par le gouvernement. J'espère que le ministre continuera à nous informer de l'évolution de la situation et des mesures éventuelles qui seront prises.

Le **président** : L'incident est clos.

ARCHIVES BELGES À MOSCOU

Question de Mme Simonne Creyf au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la restitution des archives belges qui se trouvent à Moscou" (n° 855)

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Il s'agit d'un dossier dont le cheminement a été très long. Les archives concernées appartiennent à des personnes privées et à l'administration et ont disparu à Moscou pendant et après la guerre. Nous en avons été informés à l'occasion de la visite de Gorbatchev. Quel calendrier est-il prévu pour la restitution ? La Belgique devra-t-elle payer et combien ? À quel budget le montant destiné à effectuer ce paie-

ment est-il inscrit ? Qui s'occupera d'établir l'inventaire ? Qui en prendra la direction ?

Est-il exact que la Belgique est le seul pays de la Communauté européenne à avoir signé l'accord avec la Russie en exécution d'un décret de la Douma ? Par sa signature, la Belgique reconnaît que la Russie est propriétaire de ces archives.

À quelle instance les archives seront-elles transférées et quels critères ont inspiré ce choix ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Nous espérons que la restitution pourra avoir lieu très prochainement. Aucune date n'a cependant encore été fixée parce qu'il se pose de sérieux problèmes concernant l'élaboration des modalités pratiques.

La Belgique estime que la restitution doit être gratuite.

Affirmer que la Belgique reconnaît que la Russie est propriétaire de ces archives et qu'elle a signé un décret en ce sens est inexact. La Cour constitutionnelle russe a elle-même annulé le droit de propriété de la Russie sur ces archives.

À la fin du processus en cours, les archives seront restituées à leurs propriétaires.

Mme Simonne Creyf (CVP) : La restitution sera-t-elle bien gratuite ?

M. Louis Michel, ministre (*en néerlandais*) : Il y aura des coûts techniques, mais les archives seront restituées gratuitement.

Mme Simonne Creyf (CVP) : Qui aura la direction de l'enquête ?

M. Louis Michel, ministre (*en néerlandais*) : Mon département a déjà déployé des efforts considérables pour récupérer ces archives. Nous bénéficions aussi de la collaboration du département de la Défense et de celle des Archives générales du Royaume.

Le **président** : L'incident est clos.

COUP D'ÉTAT EN CÔTE D'IVOIRE

Question de M. Daniel Bacquelaine au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "le coup d'État en Côte d'Ivoire" (n° 900)

M. Daniel Bacquelaine (PRL FDF MCC) : A la veille de Noël, le président ivoirien Henri Konan Bedié a été ren-

versé par un groupe d'officiers menés par le général Gueï. Personne ne s'est opposé à cette prise de pouvoir.

Aujourd'hui, il nous semble opportun de faire le point.

Les accords éventuels nous liant avec la Côte d'Ivoire sont-ils remis en cause ?

Quel regard portez-vous sur ce putsch ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en français*) : Suite à ce coup d'État, la Belgique, avec ses partenaires de l'Union européenne, a fait part de sa vive préoccupation et enjoint toutes les parties à restaurer, par des moyens pacifiques, le régime constitutionnel démocratique dans le pays, à respecter les droits de l'homme et à garantir la sécurité pendant la période de transition.

Le Belgique suit donc de très près l'évolution de la situation et est très attentive aux mesures qui seront prises pour mettre fin à la période de transition que vit actuellement la Côte d'Ivoire, et pour arriver rapidement à la mise en place d'autorités démocratiquement élues. Dans ce cadre, notre pays a accueilli avec satisfaction l'annonce de la tenue d'élections pour le 31 octobre 2000 au plus tard, ce qui correspond au calendrier électoral préexistant au coup d'État.

Concernant les accords passés avec la Côte d'Ivoire, l'Union européenne a entamé une procédure prévue à l'article 366bis de la Convention de Lomé, qui envisage une possible suspension des dispositions de celle-ci.

Les autorités ivoiriennes ont donc été, conformément à cet article, invitées à se rendre à Bruxelles pour procéder à des consultations avec l'Union européenne en vue d'examiner de façon approfondie la situation et d'avancer des mesures pour y remédier. La Belgique, quant à elle, maintiendra sa coopération avec la Côte d'Ivoire, étant donné que celle-ci vise principalement les couches défavorisées de la population.

Le **président** : L'incident est clos.

POLITIQUE AFRICAINE DU VICE-PREMIER MINISTRE MICHEL

– Interpellation de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la rencontre du ministre avec le président congolais" (n° 226)

– Question de Mme Claudine Drion au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "la paix dans l'Afrique des Grands Lacs" (n° 918)

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Le ministre s'est récemment rendu à New-York où il est littéralement tombé dans les bras du président congolais. Le ministre est particulièrement heureux de cette "étreinte morale". Il estime que la Belgique doit à nouveau se rapprocher de l'Afrique et des traditions africaines.

Je m'interroge à propos de ces traditions africaines. Je songe surtout aux récits qui traitent du début de la colonisation.

La Belgique n'a plus voix au chapitre en Afrique. Cela n'a jamais véritablement été le cas par le passé et cela ne sera plus du tout possible à l'avenir.

Je voudrais dénoncer l'hypocrisie dont ce pays et son gouvernement font preuve. Au moment même où vous montez au front dans l'affaire Pinochet, vous allez discuter avec Kabila. Peut-on vraiment parler de Kabila comme d'un démocrate ?

On observe la même ambiguïté dans vos déclarations à propos de la formation du gouvernement autrichien. Vous fondez-vous sur des critères moraux ou uniquement sur des critères économiques ? Vous devez être logique avec vous-même et vous en tenir en toutes circonstances aux mêmes principes.

Mme Claudine Drion (Écolo-Agalev) : Lors de la session organisée par les Nations-Unies à New York sur le maintien de la paix dans la région des Grands Lacs, diverses dispositions ont été évoquées. Nous avons entendu le point de vue américain, puis la thèse française.

La France estime que l'envoi de 5.000 Casques bleus ne suffit pas. Selon elle, il en faudrait entre 10.000 et 15.000.

La négociation intercongolaise restant inopérante, la France plaide pour une intervention massive pour le maintien de la paix. La Grande-Bretagne soutient cette dernière option, mais hésite quant aux moyens.

Des massacres de civils apparaissent au grand jour.

Avez-vous connaissance des besoins humains nécessaires à une force d'interposition sous l'égide de l'ONU ? On parle donc de 5 à 15.000 hommes. À combien les pays occidentaux se sont-ils déjà engagés ?

Quel serait le mandat de cette force d'interposition ?

Concernant le désarmement des milices, de quel "training" spécifique ces intervenants devraient-ils bénéficier ? La Belgique pourrait-elle avoir un rôle à jouer dans la mise en place d'un tel "training" ?

Quel calendrier réaliste est-il envisageable pour que ces dispositions – et les autres mesures évoquées à New York – soient mises en place ?

Certains Américains affirment qu'il n'y a pas de véritable urgence et, dans la presse, on publie que la session de discussion qui va se tenir du 15 au 22 février associerait les commissions des Affaires étrangères. Pouvez-vous le confirmer ?

M. Louis Michel, vice-premier ministre (*en français*) : À M. Van den Eynde, je vais citer Rivarol, qu'il doit sûrement aimer : "Tout ce qui est excessif est insignifiant". (*Poursuivant en néerlandais*)

Je me suis entretenu avec le président Kabila au sujet de la guerre qui fait rage dans son pays et de la nécessité d'y mettre un terme au plus vite. J'ai souligné combien il est important de respecter les accords de Lusaka. C'est à peine si nous avons abordé des questions purement belgo-congolaises.

Lorsque le président Kabila m'a demandé de relancer l'aide structurelle belge au profit du Congo, je lui ai répondu que c'était exclu tant que son pays serait en guerre.

À New York, presque tous les chefs d'État africains étaient présents. Cela signifie qu'un accord sur l'envoi d'une force onusienne pourra être conclu prochainement. Lors de la conférence, les accords de Lusaka ont été également au centre des débats. J'en ai discuté avec M. Aldo Ayelo, qui a suivi la conclusion de ces accords pour le compte de la Commission européenne. L'aboutissement de ces accords est unanimement souhaité. Il s'agit là d'une initiative africaine qui mérite d'être soutenue par la communauté internationale. Il conviendrait que les ONG s'occupent notamment d'expliquer la portée de ces accords aux populations locales. (*Poursuivant en français*)

La session spéciale du Conseil de sécurité consacrée à la crise en République démocratique du Congo a permis de dynamiser l'Accord de Lusaka et, en particulier, le rôle de l'ONU, en relançant la question du déploiement d'une force d'observation. Ce dispositif consisterait en trois phases : le déploiement d'officiers de liaison, le déploiement d'observateurs et le déploiement d'une force de maintien de la paix.

La phase 1 est entamée et 79 officiers de liaison sont répartis dans les états-majors des signataires de l'Accord. Cinq officiers belges sont prévus dans cette phase, mais ils n'ont toujours pas reçu de visa du gouvernement congolais.

Actuellement, le Conseil de sécurité discute du déploiement de la phase 2, c'est-à-dire celui de 500 observateurs et d'une force d'encadrement de sécurité de 3.400 hommes et de logistique de 1.637 hommes, soit une force totale de 5.537 hommes.

Les forces de sécurité seraient composées de quatre bataillons d'infanterie basés à Mbandaka, Mbuji Mai, Kinsangani et sans doute Kalemie. Les éléments devraient disposer de moyens aériens importants ainsi que de moyens terrestres et fluviaux.

Faut-il prévoir 5.000 ou 15.000 hommes ? Cette question a été longuement débattue. Je précise que, dans sa phase actuelle, il ne s'agit pas d'une force d'interposition, mais d'une force d'observation. Selon les déclarations du Secrétaire général, le chiffre proposé de 5.537 hommes est le minimum requis pour effectuer les tâches de surveillance de la réalisation de l'Accord en ce qui concerne le cessez-le-feu et le redéploiement des forces combattantes.

La question préoccupante est celle de la sécurisation des observateurs et du personnel des Nations unies impliqués dans cette tâche. Les débats sont en cours aux Nations unies. Il est certain que, vu l'étendue du pays et l'énorme complexité de la tâche, une approche maximaliste est souhaitable. Il faut réduire au maximum la dépendance à l'égard des belligérants en ce qui concerne leur volonté de respecter leurs engagements, la sécurité et la liberté de circulation des observateurs.

Je suis, pour ma part, mal placé pour plaider en faveur d'une force de 15.000 hommes, étant donné que la Belgique n'enverra pas de troupes, conformément aux conclusions de la commission d'enquête du Sénat sur le Rwanda.

La question de l'élargissement de la force se reposera dans le cadre du déploiement éventuel d'une troisième phase de l'opération de maintien de la paix qui prévoit d'autres tâches, comme l'aide à la démobilisation des groupes armés non gouvernementaux ou la vérification du retrait des troupes étrangères. L'on ne pourra toutefois envisager cette troisième phase que si la deuxième, actuellement sur le chantier, fonctionne, et que l'Accord de Lusaka est respecté.

Il n'y a pas encore de pays occidentaux qui se soient engagés, autrement que sur le plan financier et logistique.

Il ne s'agit pas d'une force d'interposition, mais d'observation de l'exécution de l'Accord de Lusaka. Son mandat consisterait principalement en la surveillance du respect du cessez-le-feu, la liaison avec la commission

militaire mixte et les différentes parties et le désengagement des forces belligérantes.

Le désarmement des milices n'est pas prévu dans la phase actuelle du déploiement. Il ne pourrait que faire l'objet d'une troisième phase en cas de réussite.

Grâce à sa participation aux exercices français et américains de formation des capacités africaines en matière de maintien de la paix, la Belgique a acquis une expérience qu'elle serait prête à mettre à la disposition des Nations unies. Elle est également disposée à soutenir la réinsertion des miliciens qui ne sont pas considérés comme des criminels coupables de génocide.

Quand au calendrier, on espère que le Conseil de sécurité puisse adopter une résolution, dans les prochains jours, sur le déploiement de la force d'observation. Celle-ci pourrait être déployée dans deux ou trois mois, selon les estimations faites à New York. Les autres mesures concernant le financement des divers organes mis en place par l'accord devraient se produire dans l'immédiat, car elles sont urgentes : commission militaire mixte, mission du Représentant spécial, mission du Facilitateur pour le dialogue intercongolais et financement de la force dès l'adoption de la résolution.

Effectivement, j'ai préparé une concertation poussée avec nos ambassadeurs en poste dans les pays de la région. Je les ai invités à présenter chacun un rapport sur la situation dans le pays où ils sont en exercice. Certains partis représentés à la Chambre et au Sénat seront associés aux travaux. Étant l'invitant, je déciderai moi-même quels seront les parlementaires à convier.

Plusieurs dizaines d'experts belges issus du monde universitaire, des ONG et des entreprises seront consultés. Après quoi, nous aurons un débat entre nous, c'est-à-dire avec les ambassadeurs, les membres du département et les parlementaires qui auront été invités. C'est ainsi que nous élaborerons un plan stratégique pour notre politique africaine.

Le Parlement sera largement associé à ces travaux.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Le ministre s'accroche au vieux mythe selon lequel nous posséderions un savoir-faire particulier à propos de la situation africaine. Dans le cas qui nous occupe, il s'agirait essentiellement du maintien de la paix.

Le gouvernement n'a heureusement pas l'intention d'envoyer des troupes lui-même. Le ministre se réfère aux Nations unies. En Afrique, les NU souffrent cependant d'un manque de crédibilité. Les NU se chargeront d'envoyer des troupes qui devront surveiller l'exécution des

accords de Lusaka. Je doute de l'efficacité de cette initiative.

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Les ONG aident les populations à faire face à leurs problèmes. Le secrétaire d'État à la Coopération sera-t-il associé à ces travaux ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Bien entendu, et le secrétaire d'État au Commerce extérieur également.

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Il serait également intéressant d'inviter des personnes originaires d'Afrique. Plusieurs responsables d'ONG sont des Africains, qui connaissent donc bien le terrain.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en français*) : Je propose qu'on parle de l'organisation concrète de ces travaux lors d'une prochaine réunion. Nous avons établi une liste d'experts et nous sommes déjà au-delà de cent ! Pour des raisons matérielles, il est difficile d'entendre toutes ces personnes en leur laissant le temps nécessaire pour s'exprimer. Je communiquerai ma liste au président et je reste ouvert à vos suggestions.

M. **Stef Goris** (VLD) : Vous avez rencontré M. Kabila. Le gouvernement entretient-il des contacts avec M. Mamba et le régime ougandais ?

Ma deuxième question concerne la force d'intervention spéciale. Quinze officiers belges en feraient partie. Ont-ils déjà obtenu leur visa ?

La Belgique participera-t-elle également à la deuxième phase, au cours de laquelle 500 observateurs seraient envoyés sur place ?

M. **Erik Derycke** (SP) : De bons résultats ont été obtenus à New York. J'aimerais néanmoins vous poser quelques questions. J'estime que la perception de l'"*African ownership*" demeure très réelle. Les accords de Lusaka ont été élaborés par les Africains eux-mêmes. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France soutiennent-ils ce processus dans son ensemble ?

Il sera principalement fait appel aux pays africains pour l'envoi des troupes de l'ONU. Il importe que l'Afrique soit coresponsable de l'exécution des accords. L'attitude de l'Afrique du Sud et des pays voisins est très importante. Quelle attitude le Rwanda adopte-t-il face à cette situation ? Quelles conditions le Rwanda pose-t-il éventuellement ? Comment la Belgique réagira-t-elle ?

Je souhaiterais poser une dernière question. Si le plan de paix était mis en oeuvre, comment envisageriez-vous

la reconstruction de la société civile ? Le FMI, l'Union européenne ou d'autres instances consentiront-ils des efforts particuliers, notamment en matière d'aide humanitaire ?

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : Les Nations unies soutiennent le processus dans son ensemble. À propos de votre deuxième question relative au Rwanda, je vous répondrai que le Rwanda ne se montre guère enthousiaste et craint pour sa sécurité aux frontières. Selon le Rwanda, les Interhamwes seraient encore au nombre de 15.000 à 20.000, Kabila parlant, quant à lui, de 3.000 rebelles.

Du côté des États-Unis et de plusieurs pays européens, je perçois une réelle volonté d'organiser une aide humanitaire, à la condition toutefois que la paix devienne une réalité en Afrique. Je considère donc l'avenir avec optimisme.

Le **président** : L'incident est clos.

PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE DU FPÖ EN AUTRICHE

Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur "l'ingérence de la Belgique dans la politique intérieure de l'Autriche" (n° 942)

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : Votre attitude, qui consiste à vous défouler dans le domaine de la politique extérieure parce que vous souffrez de certaines frustrations sur le plan intérieur, est grotesque. De surcroît, cette attitude n'est pas dénuée d'une certaine hypocrisie, comme dans l'affaire Pinochet. Et dans le même temps, vous ne soufflez mot du Tibet et vous commercez avec l'Arabie saoudite. En Autriche, vous dites redouter la nouvelle coalition avec le parti de M. Haider. Votre attitude est ridicule. En Autriche, des élections démocratiques ont eu lieu. Il est grand temps que le gouvernement cesse de ridiculiser la Belgique en Europe en cherchant à s'ériger en modèle de vertu.

M. **Louis Michel**, vice-premier ministre (*en néerlandais*) : La réaction belge se fonde sur les déclarations où M. Haider exprime de la sympathie pour le régime nazi. Quiconque qualifie de succès la politique de l'emploi d'Hitler ou glorifie les SS n'a pas sa place à la tête d'un État démocratique, même si, à chaque fois, les propos sont suivis d'excuses publiques afin de mieux faire passer la pilule. Les positions que le FPÖ a prises au cours des dernières années vont totalement à l'encontre des valeurs européennes en matière de droits de l'homme et de tolérance.

Le fait que 26% des Autrichiens aient voté pour le FPÖ ne doit pas faire oublier que les trois quarts de la population autrichienne ont voté pour des partis démocratiques.

L'Union européenne est une Communauté fondée sur des principes et valeurs humanistes. Il est normal que les États expriment leur préoccupation lorsque la situation dans un autre État membre est de nature à mettre en péril ce système de valeurs et à compromettre la solidarité européenne.

La réaction de M. Haider aux déclarations de notre premier ministre est en effet très compréhensible : elle ne fait que confirmer nos suppositions sur la manière dont il fait de la politique.

M. Francis Van den Eynde (VL. BLOK) : Au Parlement flamand, des interpellations sont également développées à ce sujet. La réponse du ministre est étonnante. M. Haider s'est borné à dire en des termes certes musclés, que la Belgique devait s'occuper de ses affaires. Or, l'image de notre pays à l'étranger est fortement ternie. Par ailleurs, dans le gouvernement italien comme dans le gouvernement français siègent des communistes, qui sont responsables de décennies de dictature et de goulag dans le bloc de l'Est. Jamais vous n'avez émis la moindre objection à ce sujet. En comparaison, Haider est un agneau.

M. Mark Eyskens (CVP) : Dans ce dossier, nous soutenons la prise de position de l'Union européenne et de la Belgique. Dans notre pays, l'extrême droite représente aussi une menace, et ce n'est pas la première fois dans notre histoire. En ce moment même, une interpellation est développée au Parlement flamand sur ce thème. Cela se justifie également, car c'est surtout en Flandre que l'extrême droite se fait menaçante. Cela me préoccupe. En Wallonie, il n'y a pas de "Bloc wallon", alors que les étrangers sont plus nombreux dans le sud du pays.

Nous soutenons l'attitude adoptée par le gouvernement belge parce que les partis d'extrême droite remettent précisément en cause ce qui est le plus cher à chacun : la Déclaration universelle des droits de l'homme.

M. Patrick Moriau (PS) : Le masque tombe ! Le discours pro-Haider constitue une injure pour tous ceux qui combattent ou ont combattu la bête humaine. Évoquer les régimes chinois ou autres, c'est être de mauvaise foi. Haider, outre qu'il est anti-européen, prône une politique ethniste et xénophobe et ne cache pas son admiration pour le régime nazi.

Son idéologie est en contradiction totale avec les principes qui gouvernent l'Union européenne. Je pense d'abord aux articles 6, 12 et 13 du traité instituant la Communauté européenne. Je pense aussi au titre I de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, qui interdit toute discrimination sur base, notamment, de la race ou de la religion. Nous estimons que l'attitude de M. Haider est contraire à ces principes et nous félicitons le gouvernement et la Communauté européenne pour leur attitude dure et franche.

M. Georges Clerfayt (PRL FDF MCC) : Je ne savais pas, Monsieur le président, que vous alliez donner la parole à chaque groupe. J'aurais préféré une interpellation. Dans ce cadre, nous aurions pu intervenir plus longuement.

Pour être démocratique, un parti ne doit pas seulement récolter des voix. Il doit, en outre, défendre un programme démocratique, c'est-à-dire respectueux des droits de l'homme et du pluralisme, des valeurs modernes et progressistes d'une société libre. Le parti de M. Haider n'est pas démocratique.

Il est tout à fait légitime que l'Europe veuille réagir et se protéger contre toute nouvelle mésaventure. On sait que les loups se déguisent toujours en moutons. Il faut donc réagir à temps. L'Europe n'est pas seulement une entreprise économique, mais aussi une entreprise politique qui veut protéger les valeurs démocratiques. Nous approuvons donc totalement l'initiative de M. Michel. Celui-ci n'est d'ailleurs pas isolé dans sa démarche. La population approuve le vice-premier ministre. Nous continuerons à agir pour que ce qui se passe en Autriche soit arrêté le plus vite possible. Il faut tuer dans l'oeuf toute résurgence du fascisme.

Mme Leen Laenens (Agalev-Écolo) : Ceci est pour l'Europe l'heure de vérité. Nous devons à l'aube du 21^e siècle, adopter une approche fondée sur la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'Union européenne doit démontrer qu'elle attache une importance capitale au respect des droits de l'homme.

Mme Fientje Moerman (VLD) : J'approuve l'attitude déterminée du gouvernement.

Je voudrais rappeler ici certains propos de M. Haider et de son parti. M. Haider a notamment affirmé que le programme économique du Troisième Reich était meilleur que celui de la social-démocratie. Il a également soutenu que les camps de concentration n'étaient rien d'autres que des camps disciplinaires. Il a approuvé le geste du ministre de la Défense serrant la main d'un ancien criminel de guerre emprisonné pendant des

années en Italie. J'ai découvert sur internet deux sites consacrés au FPÖ. L'un de ces sites traduit des liens avec le Front national et le Ku Klux Klan.

L'histoire se répète, et M. Haider ne recule devant rien. J'approuve dès lors la fermeté dont font preuve la Belgique et l'Union européenne.

M. **Jacques Lefevre** (PSC) : Nous devons encourager le gouvernement belge à suivre la ligne de fermeté qu'il a tracée depuis le début. Je m'insurge contre les propos provocants de M. Van den Eynde. Prétendre que M. Haider a dit la même chose que le Roi, c'est injurieux à l'égard de notre démocratie belge. La sympathie pour le nazisme affiché par M. Haider ne serait que son affaire ? Sachez que M. Haider serait inquiet par les tribunaux pour déviationnisme s'il avait tenus de tels propos dans un pays autre que l'Autriche.

C'est une véritable provocation que d'introduire le débat à propos d'une personne aussi anti-démocratique que M. Haider. Il faut mettre en place un cordon sanitaire à l'égard de ceux qui veulent constituer une nouvelle internationale fasciste. Il faut condamner toute alliance avec l'extrême-droite, où que ce soit en Europe.

FAIT PERSONNEL

M. **Francis Van den Eynde** (VL. BLOK) : J'aimerais rappeler à M. Lefevre que j'ai développé un plaidoyer en faveur de la démocratie. Un parti qui a remporté les élections a le droit de participer à un gouvernement.

M. Lefevre m'accuse de déviationnisme. J'ignore ce que cela veut dire.

Le **président** : M. Lefevre a parlé de M. Haider et n'a formulé aucune accusation à votre encontre. L'incident est clos.

QUESTIONS (Continuation)

M. **Eric Derycke** (SP) : Apparemment, les groupes politiques appartenant aux partis démocratiques sont tous sur la même longueur d'ondes.

Les traités européens qui ont été conclus sont fondés sur les libertés et droits fondamentaux.

Si Haider habitait en Belgique, il aurait été condamné depuis longtemps.

Une discussion houleuse a eu lieu au Conseil de l'Europe et 41 pays ont décidé que de telles coalitions étaient inadmissibles. Il sera difficile de maintenir la cohérence au niveau européen.

Mme **Claudine Drion** (Écolo-Agalev) : Je rappelle que le parti des Verts autrichiens avait proposé de soutenir un gouvernement social-démocrate minoritaire. Pouvez-vous intervenir à ce niveau-là ?

Il ne faut pas obtenir le contraire de ce qu'on veut à l'égard de la population autrichienne qui, dans sa grande majorité, ne soutient pas le parti de M. Haider.

Je suggère la tenue d'une conférence citoyenne européenne pour discuter des moyens de lutte contre le fascisme.

M. **Ferdj Willems** (VU-ID) : La situation actuelle en Autriche nous semble très inquiétante. Nous soutenons l'attitude du ministre des Relations extérieures. Il faut toutefois éviter de semer la panique. Je me demande quelle sera la réaction des électeurs autrichiens, mais cela ne doit modifier en rien notre façon d'agir.

Le Front national est un parti divisé en Wallonie ; c'est pourquoi il n'a pas autant de consistance. Néanmoins, je tiens à mettre la Wallonie en garde et à lui dire que ce problème n'existe pas qu'en Flandre.

Je crois qu'il ne faut pas s'en prendre qu'aux partis d'extrême droite. L'extrême gauche aussi est dangereuse, car elle est toujours stalinienne.

Je souhaiterais encore aborder deux points. Les étrangers ne sont pas les seuls en cause. Nous sommes en présence d'un individualisme poussé à l'extrême d'une mentalité du "moi". Nous avons toujours dénoncé les violations des droits de l'homme, partout dans le monde, et nous continuerons à le faire. Sur ces quelques considérations, je me joins à la critique formulée à propos de la situation en Autriche.

Le **président** : L'incident est clos.

– La réunion publique est levée à 16 h 20.